

## COMPTE-RENDU DU 23 Juillet 2020

**Présents** :Marie-Line GIRONDE, Jacques PIERROT, Jean PUY, Marie-Laure GIRONDE, Didier LAMBERT, Jérôme MAILLARD, Marie-Christine PRUNIER, Michaël PANO, Jean-Louis RAES, Alain RENOULD.

**Excusés** : Savinien DANTAN

Marie Laure GIRONDE est secrétaire de séance

### 1° Approbation du compte de gestion 2019

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion dressé par le comptable de la trésorerie de Sermaize-Les-Bains pour l'exercice 2019, conforme au compte administratif 2019.

### 2° Approbation du compte administratif 2019

Le compte administratif 2019 est présenté par Jacques PIERROT, 1<sup>er</sup> adjoint.

Marie Line GIRONDE, maire, ne prend pas part au vote.

Les opérations de l'exercice 2019 font ressortir les résultats suivants :

compte administratif principal		dépenses	recettes	solde (+ou-)
section de fonctionnement	résultats propres à l'exercice 2019	105 819,23 €	98 001,55 €	-7 817,68 €
	solde antérieur reporté (ligne 002)		122 251,01 €	122 251,01 €
	excédent ou déficit global			114 433,33 €
section d'investissement	résultats propres à l'exercice 2019	18 528,49 €	10 754,09 €	-7 774,40 €
	solde antérieur reporté (ligne 002)	4 906,73 €	0,00 €	-4 906,73 €
	excédent ou déficit global			-12 681,13 €
R.A.R. au 31 décembre	Fonctionnement			
	Investissement	43 900,00 €	0,00 €	-43 900,00 €
	Résultats cumulés (y compris RAR)	173 154,45 €	231 006,65 €	57 852,20 €

Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve le compte administratif 2019 à l'unanimité, Madame Marie Line GIRONDE, maire, n'ayant pas pris part au vote.

### 3° Affectation du résultat 2019

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 Mars 1982 et de l'instruction comptable M 14, après avoir approuvé le 23 juillet 2020 le compte administratif 2019 qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de **114 433.33 €**.

Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître :

Un solde d'exécution global de **-12 681.13 €** et

Un reste à réaliser (RAR) au 31 décembre 2019 de **43 900.00 €**

Entraînant un besoin de financement s'élevant à **56 581.13 €** (12 681.13 + 43 900)

Considérant les besoins recensés pour 2020.

Décide sur proposition du Maire d'affecter au budget le résultat précédemment indiqué comme suit :

- Affectation au financement de la section d'investissement (compte 1068) pour **56 581.13 €**

- Affectation à l'excédent reporté (compte 002) pour **57 852.20 €**

#### **4° Vote du budget primitif 2020-11-06**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget 2020 qui s'équilibre en recettes comme en dépenses  
à **146 764.00 €** en section de fonctionnement  
à **183 382.00 €** en section d'investissement.

#### **En section d'investissement :**

##### **Pour les dépenses :**

Voirie, enfouissement de réseau : 40 900 €

Travaux Salle des fêtes : 96 000 €

Nouvel ordinateur : 2000 €

Redevances logiciels : 1800 €

Frais d'étude (salle des fêtes) 5000 €

##### **Pour les recettes :**

Un emprunt de 65 000 € souscrit en 2019 affecté aux travaux de la salle des fêtes

Un emprunt de 50 000 € à souscrire non affecté

Excédent de fonctionnement capitalisé : 56 582 €

#### **5° Délibération pour la signature de l'avenant à la convention CNP (assurance statutaire)**

Voté à l'unanimité

#### **6° Délibération pour la souscription d'un emprunt de 50 000 € au Crédit Agricole**

La proposition du Crédit Agricole :

durée	taux	Echéances trimestrielles
8 ans	0,80 %	1614,59 €
10 ans	0,85 €	1305,00 €
12 ans	0,90 %	1100,00 €

Le conseil vote majoritairement pour un emprunt de 50 000 € sur une durée de 10 ans

#### **7° Questions diverses**

Choix entre deux devis pour les travaux de peinture dans la salle des fêtes :

Devis Emeric : 11 600 €

Devis Nicoletta Fantoni : 9957,42 €

Le conseil à l'unanimité retient le devis de l'entreprise Nicoletta Fantoni